

# Un "nouveau" Conseil fédéral

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1971)**

Heft 164

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028293>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Un «nouveau» Conseil fédéral

cients » ont tenté une aventure hasardeuse : la création d'un centre de culture et de loisirs.

Leur but : créer à Saint-Imier (7000 habitants) et aux environs immédiats, une activité culturelle permanente, susciter à l'intérieur d'un vallon trop étroit de nouveaux intérêts pour des domaines trop longtemps réservés à « ceux qui savent ». Août 1970. Le Centre est né. L'organisme est simplifié à l'extrême, puisqu'il comprend un animateur rétribué, un comité de gestion de quatre membres (dont l'animateur), un comité directeur formé de représentants des milieux qui appuient financièrement le Centre.

Le budget de 30 000 francs pour une première année considérée comme période d'essai est bien étroit. Mais l'enthousiasme des animateurs est encouragé par l'accueil du public : sur 3000 questionnaires distribués concernant les cours à organiser, 1600 sont renvoyés dûment remplis. Aussi, en coordonnant l'activité des sociétés locales, et avec leur appui, le Centre peut-il mettre rapidement sur pied toute une série de manifestations et de cours qui prouvent en quelques mois sa nécessité sociale : vingt et un cours, de la gymnastique médicale au dessin artistique, un ciné-club, de nombreuses représentations théâtrales, musicales, une semaine d'amitié italo-suisse, etc....

Les réticences sont tombées. Le budget est presque doublé. Fort de l'appui de la municipalité, une commission d'étude du Centre peut donc envisager maintenant une éventuelle construction de nouveaux locaux.

La brève histoire du Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier est celle de toutes les institutions de même nature dans notre pays. Mais elle est significative des besoins qui règnent un peu partout. Gageons que les expériences réalisées dans ce premier centre-pilote permettront au Centre culturel jurassien de créer d'autres modèles et que bientôt une véritable politique culturelle s'établira entre le Jura Nord et le Jura Sud.

## Participation. Pour qui ?

En ce qui concerne l'organisation de l'université, on l'a dit, la participation joue un rôle pivot. Là aussi, la représentation dans tous les conseils est modifiée : douze professeurs, six collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, six étudiants et deux membres du personnel administratif et technique (art. 77). Ce rôle d'arbitres joué par les fonctionnaires peut devenir inquiétant. D'autre part, dans la mesure où la participation des étudiants et des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche reste une réalité potentielle, cette structure participationniste représente une belle façade. Façade cachant un contenu d'autant plus vide qu'en dernière analyse le Conseil de l'université joue un rôle bien modeste d'organe de délibération et ne fait que cautionner le renforcement du rectorat et la prépondérance des professeurs ordinaires de qui dépendent la presque totalité des décisions.

Enfin un silence inquiétant entoure les écoles périphériques (Ecole d'architecture, Ecole d'interprètes, Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation). Le Conseil d'Etat (sur proposition de l'université et du département de l'instruction publique) garde pleins pouvoirs en ce domaine (art. 14) alors que les facultés universitaires sont définies par le présent projet. Ce silence peut bien être annonciateur de transformations profondes qui seront alors révélatrices du lieu réel du pouvoir.

## Le système fonctionne mais à condition de rester entre Suisses

L'élection du Conseil fédéral n'est pas un événement banal, même si le rite est immuable. Au cours de la deuxième semaine de la première session de la nouvelle législature, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) nomme pour quatre ans « l'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération » (art. 95 de la Constitution). Commentaire de J.-F. Aubert, dans son « Traité de droit constitutionnel » :

« Lors du renouvellement intégral du Gouvernement — et il en va de même lors de renouvellements partiels multiples — chaque siège est soumis à une élection séparée. Il n'y a donc pas une élection, en bloc, de sept personnes ; mais sept élections d'une personne. Autrement dit, ce ne sont pas des équipes qui s'affrontent, pour emporter tous les fauteuils, mais des personnes qui briguent chacun d'eux, et qui ne formeront une équipe qu'une fois qu'elles auront été élues. Ou encore : le collège gouvernemental ne se constitue pas avant l'investiture, comme dans un régime parlementaire, mais après l'élection. Ce qui signifie qu'aucun conseiller fédéral ne choisit ses compagnons, et que la solidarité qui unira le collège ne se fonde pas sur des affinités antérieures. Les élus devront s'accommoder les uns des autres. »

La stabilité du système est considérable. Jamais, sauf en 1848, le Conseil fédéral n'a été renouvelé intégralement. Au plus et seulement à deux reprises (en 1875 et en 1959), il y eut quatre sièges à repousser. Notre époque de changements supporte mal cette lenteur dans les mutations. Dans les semaines et les jours qui précèdent ces élections, la presse se fait volontiers l'écho d'un « malaise » ressenti dans le « public ». Comme si le fait de changer les hommes plus souvent pourrait entraîner une modification des attitudes politiques dominantes ! L'élection du Conseil fédéral n'est en effet pas un acte isolé. Elle est l'aboutissement d'un processus politique d'une part, la concrétisation du fonctionnement des institutions d'autre part.

## Un demi-siècle de stabilité

Le processus politique s'explique en peu de mots : un demi-siècle de stabilité électorale et système proportionnel. Chacun des trois grands partis réunit sur son nom entre un quart et un cinquième des suffrages exprimés, que le corps électoral soit masculin ou féminin.

Le fonctionnement des institutions est quelque peu plus complexe à décrire. Le mariage de la démocratie parlementaire de 1848 avec la démocratie directe de 1874 (référendum) et de 1891 (initiative rédigée de toutes pièces) aboutit à ce qu'on appelle improprement une démocratie semi-directe, qui est en fait une démocratie référendaire.

Ce qui était une arme coûteuse et peu maniable (le référendum) est devenu d'un emploi plus aisé à mesure que la force des associations économiques s'est affirmée (sanctionnée par les « articles économiques » de la Constitution en 1947), que leurs ressources financières et leur champ d'activité ont augmenté et que les moyens d'informations ont étendu et diversifié leurs commentaires.

Le glissement d'une forme de démocratie vers une autre s'est opéré insensiblement. Aujourd'hui, le doute n'est plus possible. Trop d'exemples le prouvent : notre démocratie est référendaire ; les attitudes politiques des responsables des partis et du gouvernement, sans parler de l'administration, en sont imprégnées.

Prenez une démocratie parlementaire. Il suffit que le gouvernement, s'appuyant sur un parti ou une coalition, dispose d'une majorité arithmétique minimum (1 voix) pour que la mécanique puisse fonctionner, sans possibilité d'obstruction. Rien de tel

chez nous. Un projet majeur qui n'a pas l'accord d'un seul grand parti ou d'une association économique faitière est mort-né, souvent même avant d'arriver devant le parlement.

## Un consensus très largement majoritaire

Il n'y a donc pas de réalisation possible sans un consensus très largement majoritaire, lequel nécessite que chacun y mette du sien, comme on dit, et fasse la part des choses. Sinon, la machine est bloquée. Cela vaut évidemment aussi au plus haut niveau de l'Etat, où se dessinent les orientations et se prennent les décisions préalables. Dans ce sens, il est juste de dire que le Conseil fédéral n'est pas un gouvernement de coalition. Pour compléter Aubert, il faudrait dire que non seulement les élus doivent s'accommoder les uns des autres, mais aussi que la démocratie référendaire conduit les partis et les groupes parlementaires à en faire autant.

Les choses étant ce qu'elles sont, il est évident que l'élection du Conseil fédéral ne peut pas comporter de surprises majeures. Les résultats du mercredi 8 décembre montrent une nouvelle fois que le système est bien huilé : processus politique et fonctionnement des institutions coïncident.

## Un modernisme progressiste conservateur

A tel point d'ailleurs que le président du groupe démocrate-chrétien Kurt Furgler a dû ranger dans un tiroir son projet de programme de coalition pour permettre l'élection du candidat Kurt Furgler. Celui-ci n'est certainement pas une mauvaise acquisition. Il est le prototype d'un modernisme progressiste conservateur. Il peut faire sienne la formule du premier ministre britannique Edward Heath : « Il faut tout changer pour préserver intact l'essentiel. » Son européanisme, du moins verbal, nous est sympathique. Davantage en tout cas que ses galons de colonel-brigadier et ses conseils d'administration. Deux mots encore du résultat de Pierre Graber. Indiscutablement, l'homme a été visé. Les allemandiques mœurs politiques préfèrent le terne, la mesure et la flatterie. Son ironie cinglante et son refus de la médiocrité ne l'ont pas aidé dans une assemblée où la première est aussi absente que la seconde est dominante.

Mais lorsque le résultat atteint de telles proportions (114 voix contre 220 à H.-P. Tschudi et 214 à E. Brugger), il prend une dimension politique. Sur le plan extérieur d'abord, ce qui n'est pas négligeable. Sur le plan intérieur aussi, ce qui est plus inquiétant.

## « Il est grand temps de le remplacer »

En effet. Les échéances internationales se précipitent. Le rapprochement du Marché commun est économique. Mais il aura nécessairement des implications politiques. L'adhésion de la Suisse à l'ONU et à la convention européenne des droits de l'homme ne pourront être éternellement différées. Le poids de l'Asie augmente. La situation internationale évolue mais ne s'apaise pas. Pierre Graber symbolise bon gré mal gré l'inquiétude qui en résulte. Dans les deux derniers numéros de son journal, le leader des Républicains s'en est pris à Pierre Graber — « il est grand temps de le remplacer » — et à Kurt Furgler — « dont l'internationalisme a nettement percé ».

La proposition de la commission présidée par le chancelier Huber (réorganisation de l'administration fédérale) de rattacher la Division du Commerce au Département politique est venue à point nommé — si l'on peut dire — jeter de l'huile sur le feu : il n'en fallait pas tant pour que la droite allemandique sente la défense de ses intérêts financiers, commerciaux et industriels menacés. Elle se devait donc de défendre le radical Brugger contre les « prétentions » du socialiste Graber. Elle y est parvenue.